#### **COMMUNE**

#### ST MAURICE DE GOURDANS

#### DEPARTEMENT

AIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### D.25-11-04

Date convocation: 30.10.2025

Nombre de conseillers

présents et représentés : 16

Votants: 16

Délibération publiée le :

07/11/2025

#### **OBJET: DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRINCIPAL N°2**

Le six novembre deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Maurice de Gourdans, dûment convoqué en séance officielle le trente octobre deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle des fêtes, sous la présidence de Fabrice VENET, Maire.

### **PRÉSENTS:**

Fabrice VENET, Myriam SAINT-GENIS, Yves VENÇON, Catherine BA, Marc PUYPE, Estelle SEGURA, Nathalie LLAMBRICH, Eric BA, Michel MITANNE, Sandrine CROST, David RICHARD, Loïc CALARD, Julien PERRIN, Didier BRAU

ONT DONNÉ PROCURATION: Denise BOUVIER (procuration à Monsieur Yves Vençon), Jérôme ARRAMBOURG (procuration à Monsieur Eric Ba)

ABSENT(S) EXCUSÉ(S): Jean-Michel MASSON, Thierry LONGCHAMP

**ABSENTS:** Samuèle SALMON

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Myriam SAINT-GENIS** 

#### **OBJET: DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRINCIPAL N°2**

Rapporteur : Nathalie LLAMBRICH

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2311-1 et suivants relatifs au budget communal,

Vu le budget primitif 2025 adopté en date du 10 avril 2025,

Accusé de réception en préfecture 001-210103784-20251106-D251104DM2-DE Date de réception préfecture : 07/11/2025 **Considérant** que les crédits ouverts au compte 13911.040 (Reprises sur subventions d'investissement), s'avèrent insuffisants pour enregistrer la reprise annuelle correspondant aux amortissements des immobilisations financées par subventions.

Il convient donc de les majorer de 1 073,00 €, afin de porter les crédits totaux de 65 000,00 € à 66 073,00 €.

Le financement de cette augmentation est assuré par le résultat de fonctionnement reporté (article 002), sans impact sur l'équilibre global du budget,

**Considérant** la nécessité d'ajuster les crédits au compte 13911.040 pour assurer la prise en charge de ces écritures,

Il convient d'augmenter les crédits :

	Dépenses		Recettes	
Désignation	Diminution de	Augmentation	Diminution de	Augmentation
	crédits	de crédits	crédits	de crédits
Fonctionnement				
13911.040: Reprises sur	0.00€	1073.00€	0.00€	0.00€
subventions d'investissement				
Total : 1391	0.00€	1073.00€	0.00€	0.00€
002 : Résultat de fonctionnement	0.00€	0.00€	0.00€	1073.00€
reporté				
Total : 002	0.00€	0.00€€	0.00€	1073.00€
Total général	0.00€	1073.00€	0.00€	1073.00€

# APRES AVOIR ENTENDU LES EXPLICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** la Décision Modificative n°2
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire de porter les crédits du compte 13911.040 de 65 000€ à 66 073.00€
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire de financer cette majoration par une diminution du compte 002 à hauteur de 1 073.00€

Pour: 16 voix Contre: 0 voix Abstention: 0 voix

La secrétaire de séance,

Mme Saint Genis

Pour extrait conforme

Le Maire

Fabrice VENET

Accusé de réception en préfecture 001-210103784-20251106-D251104DM2-DE Date de réception préfecture : 07/11/2025